

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE **DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable se distingue en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses

1) Les charges à caractère générale (chapitre 011).

Les dépenses à caractère générale s'élevaient à 216 707,48€ en 2013, 254 771,44€ en 2014 et 247 545,64€ en 2015 soit une augmentation de 17,564% entre 2013 et 2014 et une baisse de 2,918% en 2015 et 2014.

L'écart entre 2013 et 2014 est dû à l'augmentation de certains postes : les colis destinés aux personnes âgées étaient jusqu'en 2013 financés par le budget C.C.A.S ; en 2014 cette dépense a été reprise au budget communal. La construction en 2014 des vestiaires sportifs a engendré l'accroissement de certains coûts dont les produits d'entretien, les frais de maintenance et d'entretien des bâtiments. Le poste des fournitures administratives a connu une hausse suite à la mise en place de nouveaux bureaux au sein de la mairie.

La baisse de 2015 traduit une gestion maîtrisée. Le coût de l'énergie a augmenté, en revanche les frais d'entretien des bâtiments ont baissé (de nombreux travaux ayant été réalisés l'année précédente) ainsi que les frais d'affranchissement (davantage de communication par voie électronique).

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012).

Les dépenses liées au personnel représentaient 183 323,69€ en 2013, 190 435,27€ en 2014 et 198 296€ en 2015 soit une hausse de 3,879% entre 2013 et 2014 et de 4,127% entre 2014 et 2015.

La Commune a recruté un agent contractuel en 2014 qui a vu son temps de travail doublé en 2015. Elle compte actuellement 7 agents. Les dépenses de personnel, malgré cette hausse due à la majoration des cotisations, restent inférieures à la moyenne nationale de la strate. En effet, les dépenses de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement de la Commune représentent 35,89% contre 37,92% pour la moyenne nationale d'une commune de même envergure.

3) Les subventions et participations (chapitre 65).

Ces dépenses connaissent une baisse constante depuis 2013 : 91 428,96€ en 2013, 87 562,80€ en 2014 et 86 544,43€ en 2015 soit une baisse 5,643% entre 2013 et 2015.

Depuis 2014, la subvention versée au C.C.A.S a été supprimée. Les subventions aux associations, la participation au service de défense incendie ainsi que les indemnités aux élus restent stables.

4) Les charges financières (chapitre 66 et 16)

La Commune connaît un faible taux d'endettement, les charges liées à l'emprunt se répartissent de la manière suivante :

Emprunt	2013	2014	2015
Total des emprunts	79 441,98€	68 035,61€	56 329,98€
Annualité des intérêts	2 219,47€	1 928,49€	1 629,23€
Annualité du capital	11 115,39€	11 406,37€	11 705,63€
Encours de la dette/habitant	115,51€	98,32€	84,20€

B. Les recettes

1) La fiscalité

Le produit des impôts et taxes a évolué entre 2013 et 2015 en raison de l'augmentation des bases notifiées d'une part et d'une revalorisation de 1% des taux appliqués sur la commune afin de compenser la baisse constante des dotations de l'Etat d'autre part.

Le produit global de la fiscalité en 2013 était égal à 765 615,82€, à 763 894,63€ en 2014 et 771 549,04€ en 2015 soit une hausse de 0,774% par rapport à 2013. La baisse de la CFE suite à la fermeture d'une entreprise en 2014 justifie la différence entre 2014 et 2013.

Les taux communaux appliqués sont les suivants :

Taux	2013/2014	2015
Taxe d'habitation	13,640%	13,780%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18,830%	19,020%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,570%	31,880%
Cotisation foncière des entreprises	17,050%	17,220%

D'autres taxes tels que le FNGIR et la taxe sur les pylônes électriques sont intégrées dans le produit de la fiscalité.

2) Les dotations et participations

Les dotations varient en fonction des investissements réalisés sur la commune. La Commune a réalisé des enfouissements de réseaux en 2014 subventionnés en partie par le département.

Les recettes des dotations en 2014 étaient de 276 617,65€ contre 180 141,89€ en 2013 et 191 504,37€ en 2015. La Dotation Forfaitaire attribuée chaque année diminue, elle représentait 156 788€ en 2013, 148 381€ en 2014 et 126 529€ en 2015 (soit une baisse de 23,914% entre 2015 et 2013).

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses

Les dépenses d'investissement connaissent une forte croissance depuis 2013 en raison de la réalisation d'importants travaux : enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et France télécom sur 2 secteurs du village ; acquisition et mise aux normes de nouveaux ateliers municipaux ; construction de vestiaires sportifs et d'une salle associative ; mise aux normes E.R.P des bâtiments communaux ; réfection de la voirie....

Les dépenses d'investissement s'élevaient à 449 288,85€ en 2013, 586 836,35€ en 2014 et 804 454,68€ en 2015 soit une hausse de 79,05% entre 2013 et 2015 et de 37,083% entre 2014 et 2015.

B. Les recettes

Les recettes d'investissement se composent de :

- FCTVA (fonds de compensation de la TVA)
- La taxe d'aménagement
- de subvention par la CAF
- de l'excédent de fonctionnement capitalisé

Les recettes d'investissement étaient égales en 2013 à 2 653 354,20€, à 2 512 440,86€ en 2014 et 2 209 812,32€ en 2015.

Les prévisions budgétaires sont arrêtées en fonction du résultat de clôture de l'exercice précédent d'où l'importance du compte administratif qui permet d'avoir une vision détaillée de la gestion financière communale.

Les choix des équipes communales et les orientations budgétaires ont été influencés par les résultats de clôture des exercices ;

En 2013, le résultat de clôture du compte administratif était excédentaire de 2 283 920,74€, de 2 391 725,69€ en 2014 et de 2 300 867,33€.